

La lettre de la circonscription de TOUL

Numéro 4 du 13 décembre 2021



1. Protocole sanitaire

Afin de tenter de vous aider au mieux, nous mettons chaque jour des informations complémentaires sur le site de la circonscription depuis la 1ère page "COVID dernières nouveautés" ou [lien ICI](#)

Attention : Les médecins éducation nationale de secteur étant débordés par les appels, il vous est demandé, en cas de cas positif dans votre école / établissement, de ne pas contacter directement le médecin de secteur, que ce soit par mail ou téléphone.

Il convient de déclarer le cas sur la plateforme dédiée, cette déclaration déclenchera le traitement par le service médical d'astreinte qui vous contactera si nécessaire.

2. Infirmières scolaires

Cette fois, vous trouverez en PJ la sectorisation qui vous permettra de trouver le contact de l'infirmière pour votre école.

3. CRH de proximité

Vous trouverez en PJ le tableau des permanences délocalisées assurées par le réseau des Conseillers Ressources Humaines de Proximité, pour la période janvier-février 2022, ainsi qu'une infographie concernant leurs missions.

Trois CRHP accueillent tous les personnels qui le souhaitent, sur rendez-vous et dans différents lieux ; concernant notre circonscription, il s'agit d'Evelyne THOMAS GRANDEMENGE : DSDEN à Nancy et Permanences à Toul et Pont à Mousson

Les sollicitations sont à adresser :

- sur ce.crh54@ac-nancy-metz.fr

- ou sur PROXIRH, via le portail Arena - Gestion des Personnels - Services RH

4. Sciences

La maison pour la Science a ajouté du matériel en prêt à chaque collègue le souhaitant et la découverte des mathématiques de façon ludique : des "Pascalines", descriptif :

<https://www.natureetdecouvertes.com/enfant/jeux-educatifs/apprendre-lire-compter/machine-a-calculer-pascaline-30166310>

des jeux de bridge, descriptif :

<https://www.ffbridge.fr/actualites/le-petit-bridge>

5. PIAL

Comme je vous l'ai demandé dans la lettre n°1, merci de me faire connaître l'ensemble des besoins AESH de votre école.

6. Autorisations d'absence

Je reçois régulièrement des demandes d'autorisation d'absence après l'absence, y compris à des animations pédagogiques.

Même si je comprends que certaines situations soient difficiles à anticiper, il n'en demeure pas moins qu'un RDV médical est généralement convenu à l'avance et qu'il y a lieu de solliciter un accord avant de s'y rendre.

Je vous demande donc de tenter de prévoir certaines absences prévisibles, d'empiéter le moins possible sur les temps de service et d'informer mon secrétariat d'une potentielle demande le plus tôt possible afin de faciliter notre organisation.

Je vous en remercie.

7. Conseils d'école

Suite à la lecture des comptes-rendus, il me semble essentiel de vous rappeler de ne pas oublier d'inviter les DDEN qui peuvent être de précieux médiateurs.

Pars ailleurs, nous ne les avons pas tous reçus ; merci de penser à nous les transmettre.

8. CAPPEI

Une formation professionnelle spécialisée, préparatoire à la certification du CAPPEI, sera organisée dans l'académie de Nancy-Metz, pendant l'année scolaire 2022/2023, à l'intention des enseignants des 1er et 2nd degrés de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par un contrat à durée indéterminée dans une école, un établissement scolaire ou un établissement ou service accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie, ou dans un établissement relevant du ministère de la Justice.

Une réunion académique d'information, organisée conjointement avec l'INSPE de Lorraine, se déroulera le mercredi 5 janvier 2021 de 15h00 à 16h30, en visioconférence.

L'ensemble des personnels intéressés est invité à se connecter à partir du lien suivant :

[Réunion | Microsoft Teams](#)

9. Pôle ressources

Afin de répondre au mieux à toutes vos sollicitations, vous trouverez en PJ le calendrier des réunions du pôle ainsi que les dates incontournables de retour de demandes.

Je vous rappelle par ailleurs, que le pôle ressources est une instance qui ne peut être sollicitée que lorsque toutes les adaptations ont été conduites au sein de la classe – de l'école, que des équipes éducatives ont été menées et ont permis un croisement de regards (possibilité d'inviter une infirmière, une assistante sociale, la PMI...) et que le conseil de cycle en a échangé avec le RASED.

N. NOEL IEN TOUL